

PENDANT LE CARNAVAL ON MET LA VILLE SANS DESSUS DESSOUS MAIS ÉVITONS DE SE RETROUVER AU TROU !

CONSEILS LEGAL-TEAM

AUTODEFENSE FACE A LA REPRESSION

× Ne reste pas isolé.e, reste en binôme/trinôme où chacun.e veillera particulièrement les un.es aux autres, surtout en fin d'après-midi, car en fin de parcours la tension monte souvent et la police attrape les brebis égarées déguisées en POst-PUNK-Alien-perruqueRose et possiblement un peu bourrées ;-)

× Sois vigilant.e avec l'alcool, malgré ce qu'on croit ça ne rend pas plus lucide et ça ne fait pas courir plus vite !

→ Attention: dire que tu étais bourré.e est une circonstance aggravante devant les keufs !

× On imagine ton déguisement magnifique mais si tu te fais arrêter par les keufs évites d'avoir sur toi des objets qui pourraient être considérés comme une arme, et jette discrètement ta bouteille en verre. Les flics s'en serviraient pour te rajouter des motifs de poursuites.

× Donne le numéro de la Legal Team à tes proches, c'est l'occasion d'une petite discussion préalable sur quel soutien on voudrait en cas d'arrestation.

Ainsi tes proches pourront nous contacter et préparer ta défense (notamment tes garanties de représentation qui t'éviteront la détention provisoire : justificatif de domicile, d'activités plus ou moins professionnelles, etc.)

× Se déguiser permet de se dissimuler mais dans ce cas change de déguisement plusieurs fois dans la journée ;-)

Qu'est-ce que la LEGAL TEAM ?

C'est une équipe qui s'occupe de centraliser les infos sur les arrestations pour essayer d'anticiper les éventuelles (pour)suites judiciaires.

SI TU ES INTERPELLÉ.E

× Décline ton identité si tu le veux, mais rien d'autre !

→ Ne pas donner son identité n'est pas un délit mais tu t'exposes à des pressions des flics et risque la détention en l'attente de ton procès.

× Utilise ton droit au silence tout au long de la GAV.

→ Le "je n'ai rien à déclarer" t'offrira confort et tu ne regretteras pas tes propos maladroits et compromettants pour toi ou d'autres.

× Ne crois pas les keufs, ce n'est ni en avouant ni en parlant que tu sortiras plus vite.

→ Ce n'est pas les keufs qui ont le pouvoir de te faire sortir, c'est le procureur qui va décider !

En cas de GARDE A VUE tu as le droit :

× De voir un médecin, de faire prévenir un proche, d'appeler un avocat.

× De ne rien déclarer, de ne pas signer les procès verbaux avec lesquels tu n'es pas en accord.

× Tu peux t'opposer au fichage en refusant de donner tes empreintes et/ou ton ADN.

→ c'est un délit mais sache que politiquement parlant c'est un acte fort qui n'entraîne le plus souvent que des amendes ou du sursis.

Procédure à suivre avec la Legal Team [LT] en cas de garde-à-vue [GAV]

× Si tu as retenu.e un nom d'avocat de la LT, appelle-le.a. Sinon, prend un avocat commis d'office et dit lui d'appeler la LT pour qu'un.e avocat.e de la LT prenne la suite.

× Au tribunal : refuse la comparution immédiate, afin d'avoir le temps de préparer ta défense !

× Préviens la LT quand tu sors!

07 . 53 . 05 . 25 . 30

legalteam-marseille@riseup.net

LEGAL TEAM

07.53.05.25.30

MARSEILLE

LEGALTEAM-MARSEILLE @ RISEUP.NET

